

ORDRE DU JOUR DU 20 DÉCEMBRE 2018

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Ordre du jour
4. Résolution d'adoption du budget 2019 et du programme triennal d'immobilisations
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes tenue le 20 décembre 2018, à 19 h, à la salle du conseil située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Nicole Grenon, conseillère Thérèse Thivierge, conseillère
Messieurs	Jacques Lefebvre, conseiller Yan Normandin, conseiller

Est absent, monsieur Claude Lavoie, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

M. Jean-Claude Milot maire, ouvre la séance.

2. Constatation de l'avis de convocation

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, par courriel et par téléphone à tous les membres du conseil, le 12 décembre 2018, conformément au Code municipal.

3. Ordre du jour

Résolution 2018-12-199

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Thérèse Thivierge, appuyé par Yan Normandin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour.

4. Résolution d'adoption du budget 2019

Résolution 2018-12-200

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter, pour l'année financière 2019, un budget qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ainsi qu'un programme triennal en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, appuyé par Yan Normandin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopter les prévisions budgétaires et le programme triennal en immobilisation suivants :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

<u>REVENUS</u>	BUDGET
TAXES	612 848 \$
PAIEMENTS TENANT DE LIEU DE TAXES	12 946 \$
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	41 828 \$
TRANSFERTS	277 558 \$
TOTAL DES REVENUS	945180 \$
<u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	223 839 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	83 557 \$
TRANSPORT	172 058 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	149 635 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	250 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	11 229 \$
LOISIRS ET CULTURE	43 903 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	62 631 \$
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	747 102 \$
<u>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	140 558 \$
TRANSFERT À L'ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	57 520 \$
TOTAL DES DÉPENSES	945 180 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2019-2020-2021
JOINT EN ANNEXE

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Période de questions

6. Clôture de la séance

Résolution 2018-12-201

Sur la proposition de Yan Normandin, appuyé de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 19h45.

Jean-Claude Milot, maire

Annie Beaudoin, secrétaire-trésorière